

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 90 Subventions (35.000 euros) aux associations Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique (12e), Le Cabaret Contemporain (3e) et la Muse en Circuit (94).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré, à l'association Le Cabaret Contemporain et à l'association La Muse en Circuit,

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique, 32 rue de Toul (12e), au titre de ses activités 2018. 2018- 03405 / simpa 29021

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Le Cabaret Contemporain 3 bis rue Papin Résidence Créatis c/o la gaité lyrique (3e) au titre de 2018. 2018-00412/ simpa 8785.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Muse en Circuit 18, rue Marcelin Berthelot (94140 Alfortville) pour le projet de création-diffusion de Fondu au Noir, dernière création du compositeur Pierre Henry. 2018-03165/ simpa 20599.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant de 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316 Soutien à l'expression musicale.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO